

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale													
Date de réce	-					Do			olet le	:			N° 6'20 registrement:
15/06/20							15	5/06	/20				_
1. Intitulé du projet													
Plantation d'ess	Plantation d'essences forestières feuillues d'une superficie d'environ 15.5 ha sur la commune d'Alette (62)												
_						_		<u> </u>					
	2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)												
	2.1 Personne physique												
	Nom COQUET Prénom jean-claude												
2.2 Personne m Dénomination		on so	ciale										
Nom, prénom e				onne									
habilitée à repré					Э								
RCS / SIRET											Forme juridiqu	Je	
				Joig	nez	àvo	otre d	lemo	ande	ľa	annexe obligato	ire n°	1
3. Catégorie(s) app	licabl	e(s) c	lu tabl	egu	des	seuils	et c	ritères	s ai	nnexé à l'article R	. 122-	2 du code de l'environnement et
o. Garagona(J, 4PP		-(0)								pondant du proje		
N° de catég	orie et	sous-	caté	gorie									euils et critères de la catégorie
47°c													es nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) ficie totale de 15.5 ha
											, , <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , </u>		
						4. Cc	aracté	ristic	ues q	én	erales du projet		
Doivent être ar	nexée	s au p	orése	nt forn							s à la rubrique 8.1	du fo	ormulaire
4.1 Nature du p													
				-			on d'a	utre	massi	f b	oisé pré-existant s	ur son	flanc ouest.
Les parcelles ét Il n'y a pas de tr					ivée	es.							
ii ii y a pas de ti	avaux	ue uei	HOHL	OH									
Les essences in				•		nité s	station	nelle,	à savo	oir	:		
- en essence ob	jectif : (Châta	ignie	r, Doug	glas								
L'ensemble ser périphérie du p		gé pai	r des	protec	tion	s ind	ividue	elles e	et une	lisi	ière enherbée d'en	viron	4 mètres sera maintenue en

4.2 Objectifs du projet
Création d'un bois afin de constituer un patrimoine boisé familial avec, pour objectif principaux : - L'obtention à court et long terme d'une production régulière de bois avec un maximum de bois d'œuvre - Le renforcement du paysage boisé existant dans la vallée d'Alette - La croissance et la valorisation d'un sylvofaciès - La création de continuité écologique - Une participation active dans la filière bois
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Le Boisement sera réalisé en plusieurs phases : - préparation du sol (sous-solage) - plantation à la houe forestière
- mise en place d'une protection individuelle de type chevreuil
La maîtrise d'œuvre est confiée à la Coopérative Forestière NSF2A
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Les interventions d'entretien des plantations dépendront de l'évolution du peuplement puisque liées à la vitesse de croissance
des arbres. Aussi, le boisement fera l'objet d'un regarni à l'année n+1, puis, les années ultérieures, de défourchage, de taille de formation, de dégagements éventuellement et d'élagage

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). autre : Le projet peut-être soumis au préalable à une déclaration de chantier (chantier d'une surface supérieure à 4ha) 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s) Surface brute du projet de boisement 15ha 68a 46ca								
4.6 Localisation du projet	A (Localization du projet							
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques $1 - c$	5 0 ' 4 6 " E Lat. 5 0 ° 3 0 ' 4 6 " N						
C68, 69, 71-75, 131, 117, 144 et B293, 537, 539 62650 62650 ALETTE	·	'"_ Lat°'" '"_ Lat°'"_						
	loignoz à votro domando los annovos nº 2 a	N 4						
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu naturel			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le projet entraîne un changement de nature de culture, des terres agricoles étant valorisées en bois
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

			Amélioration paysagère
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	Le projet entraînera un changement de nature de culture
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	Le projet entrainera un changement de nature de culture
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):							
	7. Auto-évaluation (facultatif)						
	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati	ion					
	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. on, le projet qui permettra le développement de la biodiversité, s'inscrit dans le Programme de Développement Rural						
20	14/2020 de la Région Hauts-de-France, dispositif inscrit dans les orientations stratégiques mises en œuvre par la Région po	our					
ac	croître les surfaces boisées sur son territoire.						
	8. Annexes						
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires						
8.	1 Annexes obligatoires						
_	1 Annexes obligatoires Objet						
8.	1 Annexes obligatoires	X					
_	1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	\times					
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	\boxtimes					
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;						
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	\boxtimes					
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),	X					
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et						
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	X					
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;						
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours						
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les						

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire									
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent									
	Objet								
	9. Engagement et sig	nature							
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X							
Fait à		le,							
Signature	Télédéclaré le 15/06/2020								
J. J	10100001010 10 13/00/2020								